

---

PERSONNE NON IDENTIFIÉE: Bien, les appels sont complets. Est-ce que vous voudriez attendre quelques minutes de plus ? Est-ce que d'autres personnes se joignent à nous ?

Je confirmerais le quorum dans un instant.

ALAN GREENBERG: Je pense que ce qui est écrit en gras confirme que nous avons le quorum. Je vais vous permettre de conclure les démarches administratives et nous allons donc commencer l'appel.

GISELLA GRUBER: Oui. Donnez-moi un instant.

Nous avons également quelqu'un qui est connecté. Il s'est connecté à travers le téléphone et dont nous ne savons pas le nom. Donc, il y a quelqu'un qui s'est connecté à travers le téléphone. Veuillez, s'il vous plait, nous confirmer qui vous êtes.

Nous allons contacter Cheryl maintenant et nous allons commencer l'appel dans deux secondes.

ALAN GREENBERG: Est-ce que vous avez le numéro de téléphone de la personne qui s'est connectée ?

---

*Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.*

---

GISELLA GRUBER:

Oui. Donnez-moi un instant.

Bien, nous avons les participants sur le canal espagnol, c'est-à-dire que nous avons Alberto qui s'est déjà connecté. Nous sommes maintenant prêts.

Alan, nous pouvons commencer l'appel.

Nous allons commencer l'enregistrement et l'interprétation.

Bonjour et bonsoir à tous. Bienvenue à notre appel de l'ALAC, ce mardi 23 août, à 4 h UTC.

Pour notre appel aujourd'hui, nous avons Alan Greenberg, Maureen Hilyard, Holly Raiche, Kaili Kan, Sébastien Bachollet, Vanda Scartezini, Harold Arcos, Tijani Ben Jemaa, Seun Ojedeji, Wafa Dahmani, Julie Hammer, Maureen Hilyard, Olivier Crépin-Leblond, Yrjö Länsipuro, Allan Skuce, Cheryl Langdon-Orr, Daniel Nanghaka, Sarah Kiden, John Laprise, Siranush Vardanyan, Alberto Soto.

Nous avons reçu les excuses de León Sanchez, Sandra Hoferichter, Bastiaan Goslings, William Michael Cunningham, Ron Sherwood, et Ariel Liang.

Du personnel ICANN, nous avons Heidi Ullrich, Silvia Vivanco, Yesim Nazlar, et moi-même, Gisella Gruber.

Les interprètes aujourd'hui sur le canal français sont Claire et Camila, sur le canal espagnol Veronica et David et sur le canal russe, Galina et Ekatherina.

---

Je voudrais vous rappeler de dire vos noms au moment de parler non seulement pour les procès-verbaux, mais également pour permettre aux interprètes de vous identifier sur leur canal linguistique, et cela s'applique à chaque fois que vous prenez la parole. Rappelez-vous de dire votre nom, merci.

Alan, vous avez la parole.

ALAN GREENBERG:

Merci Gisella. Je voudrais féliciter APRALO et AFRALO d'avoir réussi à avoir tous leurs représentants ALAC connectés à cet appel. On devrait peut-être encourager les autres régions à suivre leur exemple.

Bien. Je vous remercie tous de participer à cet appel. Je sais que cette heure ne convient pas tellement à certains membres, mais elle est peut-être la meilleure option pour d'autres. Cet appel pourrait être plus court que d'autres, mais je me trompe à chaque fois que je dis cela.

Vous savez avant de commencer, je voudrais vous demander si vous souhaiteriez ajouter des sujets divers à notre ordre du jour ?

Je n'entends point de remarques et ne vois point de main levée, et considère donc que l'ordre du jour est adopté tel que publié.

Les premiers points portent sur les actions à suivre. Heidi, est-ce que nous devrions nous pencher sur des actions à suivre ? Je vois que vous avez consacré deux minutes à ce point-là. Donc, je comprends qu'il n'y a pas d'actions à suivre, mais vous aurez l'occasion de me le confirmer de toute façon.

---

HEIDI ULLRICH: Oui, Alan. En fait, il faut que je me corrige. J'ai trouvé qu'il y avait des points qui demandaient l'attention de l'ALAC, mais qui ont déjà été complétés. C'est pourquoi nous n'allons consacrer que deux minutes à cela.

ALAN GREENBERG: Très bien. Merci Heidi. Nous allons maintenant voir les activités d'élaboration de politiques de l'ALAC. C'est à moi de présenter cela. On n'a pas de lien à ce point-là sur notre ordre du jour, mais nous avons un lien qui nous amène sur le Wiki et qui montre l'état des lieux de nos activités.

En ce moment, nous sommes en train de rédiger un nombre de déclarations dont celle de la rétention de données par les bureaux d'enregistrement m'avait été assignée.

Il y en avait une avec laquelle on a pris un certain retard. Il s'agit de la déclaration sur le comité des processus des nouveaux gTLD. Je ne sais plus comment elle s'appelait. Pardon, elle s'appelle la déclaration sur les procédures pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD. Holly m'a envoyé des commentaires que j'étais censé réviser et ajouter à la déclaration – ce que je n'ai pas fait. Il s'agit d'un document informel de l'ALAC et il me semble qu'il n'est pas nécessaire de voter sur cette déclaration. Mais s'il y a quelqu'un qui est de l'avis qui faudrait qu'on vote à ce sujet, bien sûr on pourrait le faire. Donc, je vous donne un moment pour vous exprimer là-dessus. Si vous avez un avis, un parti pris là-dessus, faites-le-moi savoir pour qu'on vote sur cette déclaration.

---

En ce moment, nous sommes en train de suivre le vote sur le processus de révision de la similarité de chaînes au deuxième niveau et nous avons une autre déclaration concernant le rapport préliminaire des services du bureau central des marques.

On avait également une déclaration sur l'index de santé. Donc, sur lequel on était censé nous exprimer, mais je pense qu'on a rien fait pour ce faire. Nous allons donc ajouter une action à suivre, qui est de lancer un appel à bénévoles pour cette déclaration qui doit être remise avant le 6 septembre.

Nous avons deux ou peut-être même plus de commentaires portant sur la transition de l'IANA, dont une porte sur le contrat sur la fonction de nommage entre l'ICANN et la nouvelle entité qui remplacera l'IANA. Le nom m'échappe, mais je ne sais plus quel est le nouveau nom de cet acronyme. Je ne sais plus quel était le nom de cette organisation qui remplacera l'IANA. Et, puis, on avait un contrat sur la propriété intellectuelle. Cheryl a eu un appel avec le groupe de la propriété intellectuelle, qui a dit qu'il faudrait qu'on publie une déclaration en les remerciant d'avoir tant travaillé, d'avoir publié ce travail à temps. Outre cela, je me rends compte qu'on n'a rien à faire. Personne n'a exprimé le besoin de s'exprimer concernant ces contrats et il me semble que personne n'a envie de s'exprimer à ce point-là.

D'autre part, nous avons trois autres processus, qui ne sont pas des processus de consultation formelle, mais sur lesquels on demande toutefois des commentaires. L'un de ces points-là ou l'une de ces périodes est l'agenda des consommateurs de l'ICANN. D'autre part, on avait un document qu'a créé Ariel pour répondre à une demande de

---

Rinalia, qui était la consultation sur les directives proposées pour le processus de révision.

Avant de passer au point suivant de l'ordre du jour, voudriez-vous vous exprimer ? Holly, allez-y.

HOLLY RAICHE: Merci. Je voudrais savoir si on aura le temps de discuter du document de Garth et des contenus qui étaient inclus.

ALAN GREENBERG: Je suis sur le point d'envoyer un message à l'ALAC et aux dirigeants régionaux pour leur demander quels étaient les sujets qu'ils souhaiteraient discuter. Donc, ajoutez cela à la liste, s'il vous plait. Je pense qu'il faudrait qu'on ajoute une action à suivre pour nous rappeler de faire cela.

Heidi, oui, allez-y.

HEIDI ULLRICH: Alan, je voudrais vous rappeler qu'il y aura un appel spécial sur les sujets d'intérêt, début septembre, pour discuter du document de l'agenda des consommateurs préliminaire, et en même temps, je voudrais vous faire savoir que nous sommes en train d'essayer d'élaborer un programme de travail là-dessus, qui sera également fait en septembre.

---

ALAN GREENBERG:

Merci. J'avais vu quelqu'un qui levait la main, mais la main n'est plus là. Donc, je ne sais pas si c'était Holly ou quelqu'un d'autre. Je ne vois pas d'autres mains levées, donc nous allons passer au point suivant.

Le point suivant de l'ordre du jour porte sur les rapports. Les rapports sont généralement présentés par écrit, mais nous allons donner aux membres la possibilité de nous donner une mise à jour rapide. Je demanderais spécifiquement à Yrjö de nous présenter un petit résumé de l'appel que nous avons tenu ensemble avec le Président du GAC, l'autre jour, pour essayer de considérer la manière dont nous comptons utiliser ce nouveau poste d'agent de liaison et quelles étaient les inquiétudes qui ont été manifestées lors de cet appel. Yrjö, je m'excuse de ne pas vous avoir prévenu auparavant, mais je sais que vous allez pouvoir le faire.

YRJÖ LÄNSIPURO:

Merci Alan. J'ai préparé un rapport bref il y a quelques heures, mais l'idée que les deux comités intéressés par l'intérêt public s'informent l'un l'autre au niveau de leur travaux, sur ce qu'ils font, sur tout ce qu'ils prévoient de faire – et l'idée serait de considérer spécifiquement les sujets sur lesquels ils pourraient se mettre d'accord – pour pouvoir coordonner leurs efforts.

Nous avons accordé de tenir un nouvel appel en septembre, avant la réunion d'Hyderabad. Je m'engage à partager l'ordre du jour pour cet appel avec vous et j'encourage tous les membres de l'ALAC à nous faire savoir quels sont les points qu'ils voudraient que l'on discute avec le GAC.

---

Merci Alan. Je pense que c'est tout ce que j'ai à dire.

ALAN GREENBERG:

Merci. Thomas Schneider nous demandait lors de l'appel : « qu'est-ce qu'on attendait de notre nouvel agent de liaison ? » Et moi, ma réponse honnête était qu'on n'a pas d'attentes explicites autres que le besoin de s'assurer que lorsque le groupe est en train de faire quelque chose qui pourrait être intéressant pour l'autre, on s'en informe. Pour qu'on ne... Pour se tenir au courant, pour que nous ne nous retrouvions pas avec ces informations qu'au moment de voir la publication des rapports du GAC. Donc, à mesure qu'on avancera, on essaiera de s'assurer de travailler en coopération d'emblée et pas une fois que les activités ont été complétées.

Cela ne diffère pas de ce que nous faisons avec les autres agents de liaison. On n'a pas de programme ou d'objectif commun. Il s'agit tout simplement d'avoir une communication constante pour se tenir au courant.

Y a-t-il d'autres commentaires concernant l'ordre du jour ou des activités qu'on voudrait partager avec les autres membres concernant leur rapport, que ce soit des membres des groupes, des agents de liaison ou des membres de l'ALAC ? Non, personne...

Oui ?

HEIDI ULLRICH:

Je voulais vous demander si vous vouliez revenir sur le point numéro 5, qui est la révision des candidatures d'ALS.



ALAN GREENBERG : Pardon, j'ai sauté un point. Donc je vous remercie de me le faire remarquer. Une fois qu'on aura conclu le point numéro 6, nous allons donc revenir sur le point numéro 5. Cette journée a été très longue pour moi et je m'excuse. Heidi, vous avez donc la parole pour présenter le point numéro 5 concernant les candidatures.

HEIDI ULLRICH: Oui. J'irai rapidement, on a plusieurs candidatures, plusieurs activités au niveau des candidatures qui ont été présentées. On a reçu deux candidatures d'AFRALO, une de NARALO, une de LACRALO et une d'APRALO. Toutes ces candidatures sont considérées au niveau régional. On s'attend à recevoir le conseil de la région et puis le personnel communiquera avec les membres d'APRALO et d'AFRALO pour le traitement de la diligence.

Merci.

ALAN GREENBERG: Très bien. Merci. Y a-t-il des remarques là-dessus ? Les participants ne lèvent pas la main. Ils ne s'expriment pas et nous allons donc revenir à notre ordre habituel de l'ordre du jour.

Nous allons passer au point numéro 7, qui porte sur les règles de procédures. Vous vous souviendrez que nous avons approuvé des modifications aux règles de procédure à notre règlement intérieur, à Helsinki. Cela était lié à la désignation du membre du conseil d'administration qui occupe le siège numéro 15.

---

On a identifié un nombre de problèmes par rapport à ce que nous avons approuvé par la suite, et nous avons donc corrigé ces problèmes. On a déjà discuté de certaines modifications qui ont été présentées à Helsinki et qui ont été discutées lors de la dernière journée de la réunion ; et ces modifications portaient sur les corrections, les amendements et les modifications mineurs aux règles existantes. Nous avons discuté de cela la dernière fois. Je ne prévois pas de reprendre cette question, sauf si quelqu'un a un inconvénient qu'il voudrait nous faire savoir.

En ce moment, la nouvelle version du règlement intérieur s'attend à ce que l'ALAC prenne les mesures et les décisions nécessaires pour pouvoir mettre en place les nouvelles règles de procédure. La NTIA a confirmé qu'ils s'attendent à prolonger le contrat de l'IANA, ce qui veut dire que la transition des mains du gouvernement des États-Unis devrait procéder correctement et une fois que le contrat arrivera à échéance, les nouveaux statuts constitutifs entreront en vigueur de fait et la communauté habilitée commencera à exister telle que définie par les statuts constitutifs.

Il y a un nombre d'aspects qu'il faut que l'on considère. D'une part, il faut qu'on décide comment nous comptons agir concernant les mesures ou les décisions prises en ce concernant la communauté habilitée. Deuxièmement, la communauté habilitée agit à travers un groupe administratif qui a des représentants, qui inclut les représentants de toutes les SO et de toutes les AC qui intègrent la communauté habilitée, et il nous faut quelqu'un qui nous représente au sein de ce groupe.

---

Je vois que nous partageons en ce moment le règlement intérieur, mais je voudrais qu'on voie l'autre document qui est le suivi des modifications. Nous reviendrons sur le règlement intérieur dans deux minutes.

Bien, les modifications qui apparaissent en gris sont celles que nous avons déjà discutées auparavant et les nouvelles modifications sont mineures. Il y a eu des modifications au point numéro 2, qui ont été apportées à ce tableau. Il y a des modifications au niveau du point 5.9.9 qui porte sur le représentant administratif de l'ALAC.

Et si vous pouvez défiler un peu plus, il y a des modifications dans le point 11.6.3 que nous allons considérer. Il s'agit d'une partie des discussions sur laquelle les membres de l'ALAC ont exprimé des inquiétudes et qui sera révisée d'ici peu.

On défile un peu plus pour arriver à la fin de la liste. Vous voyez : nous avons quatre autres modifications ici. On a fait une correction dans le 19.2, une autre dans le 19.11.6, et puis les parties 23 et 24 ont également été modifiées.

Revenons maintenant aux règles de procédure, à notre règlement intérieur, pour voir les détails de ces modifications.

La première modification était donc au niveau du point numéro 2. Il y a un tableau qui a été modifié dans ce point-là et Tijani a suggéré que, pour certaines de ces modifications, il faudrait modifier la rédaction. Je suis d'accord avec les propositions de Tijani, qui est beaucoup plus précis que moi au niveau de la définition de la communauté habilitée, et il a également proposé d'autres modifications qui seront ajoutées à

---

cette version du document. Défilez un peu s'il vous plait. Voilà, la communauté habilitée est définie ici, mais cela n'est pas très bien fait comme l'a signalé Tijani, donc cela sera corrigé. On modifiera cela sur ce tableau.

Nous allons maintenant passer aux parties 23 et 24 qui portent sur la communauté habilitée. On verra les autres d'ici peu. On y reviendra tout de suite. Pour l'instant, on passe aux points 23 et 24. Voilà.

Le point numéro 23 définit la communauté habilitée dans le contexte de ce qu'elle est et explique les interactions des SO et des AC au sein de la communauté habilitée. Vous vous souviendrez qu'elle est composée de cinq SO et AC. Il s'agit de trois SO du GAC et de l'ALAC, étant donné qu'il y a deux comités consultatifs qui ont choisi de ne pas participer à la communauté habilitée.

Lors de la réunion de Marrakech, en mars, nous avons approuvé la motion pour participer à la communauté habilitée tel que prévu par les statuts constitutifs, et le point 23.3 confirme le fait que nous faisons partie de la communauté habilitée.

Le point numéro 24 énumère la manière dont nous allons procéder en notre qualité de membre de la communauté habilitée. L'ALAC a un ensemble de droits et de privilèges associés à la communauté habilitée, et dans tous les cas, le groupe intégré par les cinq membres de l'ALAC qui participaient au CCWG, plus Olivier et Seun qui ont consacré le plus de temps à cette question et le plus d'efforts à cette question pour s'assurer que toutes les questions associées au nouveau modèle de responsabilité soient comprises.

---

Le premier point dans ce chapitre dit que lorsque l'ALAC agit au sein de la communauté habilitée, cela doit être fait avec le vote affirmatif des deux tiers des membres de l'ALAC, c'est-à-dire qu'il nous faut au moins... Il nous faut l'approbation d'au moins dix des quinze membres de l'ALAC. Cela est un équivalent de la majorité qualifiée que nous avons d'habitude, mais la majorité qualifiée n'existe pas la participation de tous les membres de l'ALAC, vu qu'il y en a qui pourraient être absents au moment du vote.

Donc, cette formule est un peu plus forte et elle est un peu plus exigeante. Et je pense que vu l'impact des pouvoirs dont nous discutons, si nous ne sommes pas en mesure d'avoir l'approbation des deux tiers des membres de l'ALAC, il n'est pas sensé de permettre au reste des membres de décider. Mais c'est mon avis, et je veux savoir si tout le monde est d'accord avec moi ?

Y a-t-il des observations là-dessus ? Il est clair que vous n'auriez pas donné le pouvoir de veto à une personne, mais d'autre part, il faut qu'on s'assure que les mesures seront prises par la majorité des membres de l'ALAC qui représentent les RALO.

Tijani, allez-y.

TIJANI BEN JEMAA:

Merci Alan. Je pense que deux tiers est un seuil tout à fait raisonnable en tant que minimum d'accord pour une seule décision. La décision de la communauté habilitée est la contribution de l'ALAC aux décisions de la communauté est une affaire d'une grande importance et il ne faut pas que les personnes puissent agir à titre individuel. Donc, cela me

---

semble tout à fait convenable. Je pense que le fait d'avoir un seuil plus haut que l'habituel serait insensé, mais c'est bien d'avoir ce seuil de la majorité qualifiée. Merci.

ALAN GREENBERG: Merci Tijani. Sébastien, allez-y.

SÉBASTIEN BACHOLLET: Merci Alan. Je voulais tout simplement dire qu'il est important pour At-Large et pour l'ALAC d'avoir ce seuil de majorité. Merci.

ALAN GREENBERG: Merci. Je vois des coches vertes et des personnes qui expriment leur accord par rapport à cette action affirmative, ce vote affirmatif. Bien sûr, cela pourrait être modifié et je ne voudrais pas que le seuil soit de moins de deux tiers. On pourrait peut-être demander qu'il soit plus haut, mais on ne veut pas avoir des seuils qui soient trop hauts, parce qu'autrement on pourrait être entravé ou même avoir l'obligation de finir par approuver le droit de veto. Je ne voudrais pas que l'ALAC soit exposé à cette possibilité des vetos. Au moins du point de vue de la responsabilité et de la transparence, il faut que l'ALAC ait un avis fondé, un avis formé par la majorité des membres qui partagent cet avis.

Deuxièmement, on dit que si l'ALAC utilise ce pouvoir, à moins qu'il y ait des raisons extraordinaires – et je n'arrive pas à imaginer laquelle pourrait être une raison extraordinaire de ce type – il y aura un vote à main levée et que si nous allons agir au sein de l'ICANN, je pense on ne peut pas être obligé à le faire en secret. On devrait le faire en public et

---

je pense que cela devrait être un vote formel et non pas consensuel. Ce sont des questions très sérieuses, et encore une fois, j'espère qu'il n'y aura pas de désaccord. Mais si vous êtes en désaccord, allez-y. Tijani.

TIJANI BEN JEMAA:

Oui. Ce n'est pas pour exprimer mon désaccord, mais dans certains cas, il faut que l'on ait un vote secret et non pas un vote public. Donc, il ne faut pas être restrictif ici. On ne doit pas être trop concret sur la nécessité d'avoir un vote ouvert et public.

ALAN GREENBERG:

Oui, je suis tout à fait d'accord avec vous. C'est pour cela que l'on dit « dans des circonstances extraordinaires ». Un des points qui me paraît le plus intéressant, c'est que si l'on doit mettre en place des actions contre ce membre du Conseil ou contre quelqu'un d'autre, il s'agit d'un cas où dans des conditions normales, je pense que l'ALAC a pris une position dans laquelle le vote contre ou à propos de gens est secret. Et ici, je pense qu'on va avoir une situation différente. Si on veut qu'un membre du Conseil soit révoqué, nous devons agir de manière ouverte. Il peut y avoir des circonstances spéciales associées à cela qui font que l'on devra décider qu'il ne s'agira pas d'un vote ouvert.

Mais je pense que dans la plupart des cas – que je peux imaginer maintenant – si l'on doit exercer ce pouvoir, nous devons le faire de cette manière. Ici, le texte ne dit pas si l'on a une raison pour laquelle on devrait faire cela.

---

Le dernier point est un point qui me paraît le plus intéressant, ou le moins intéressant en fonction de la façon dont on regarde les choses. La communauté habilitée est une organisation légale et en tant que tel, il y a des personnes qui pourront mettre en place des actions. Et pour chacune des communautés habilitées, les trois SO et les AC devront identifier une personne pouvant agir comme représentant dans ce cas-là.

Dans tous les cas, les statuts de l'ICANN ont restreint le rôle de cette personne. Il n'y a pratiquement pas de pouvoir associé à ce rôle, mais il faut nommer quelqu'un quand même. La question ici qui est importante lorsqu'on a discuté de ce point, c'était : est-ce qu'il faut que ce soit le Président ou quelqu'un d'autre qui puisse agir au nom du Président ?

L'opinion générale était qu'on avait déjà identifié... Une manière identifiée clairement pour laquelle le Président était responsable, qu'il y avait des processus par lesquels l'ALAC pouvait changer le Président si c'était nécessaire. En tout cas, ce qui me paraît encore plus important, c'est qu'il y a ici une succession : il y a une série de systèmes si le Président n'était pas disponible pour une raison ou pour une autre ; il y a toujours quelqu'un d'autre qui pourra être disponible. Donc, je pense qu'on n'a pas besoin de s'inquiéter sur ce point-là, mais il y a un plan ici qui est défini clairement et en tant que tel, en nommant le Président comme représentant de la communauté habilitée, cela permet d'avoir un participant de l'ALAC. Je pense que c'est la façon la plus simple.

Il y a un potentiel pour le Président, avec l'accord de l'ALAC, de nommer un délégué pour remplacer le Président. Cela peut arriver si le Président n'est pas disponible pour une raison ou pour une autre et qu'il ne peut



---

pas assumer cette tâche. Il y a d'autres règles dans les statuts qui indiquent que les personnes administrées ne peuvent pas se présenter pour être, pour siéger au Conseil de l'ICANN. Donc, si cette personne ne peut pas se présenter dans le cas de l'ALAC pour le siège d'At-Large ou pour le NomCom, même si c'est un processus confidentiel, ils n'auront pas le droit de se présenter dans ce cas-là, s'ils sont donc des membres. Il y a ici, dans ce point 24.3, un point qui dit que la personne ne peut pas être remplacée.

Tijani allez-y.

TIJANI BEN JEMAA:

Merci Alan. Il y a un cas dans lequel par exemple l'ALAC n'a pas confiance dans le Président en fonction. Donc, on commence par changer de président et on peut aussi décider de nommer quelqu'un d'autre de façon à ne pas être obligé d'être dans une situation dans laquelle on ne puisse pas changer. L'ALAC est toujours libre de nommer quelqu'un pour représenter l'ALAC auprès de cette communauté habilitée, mais pour le cas du Président, on a une situation différente.

ALAN GREENBERG:

Oui, c'est ce que vous avez dit, mais je pense que le texte dit cela. Mais on peut peut-être modifier un petit peu les choses. Seun, et ensuite Cheryl Langdon-Orr.

Seun, on ne vous entend pas. Oui. Maintenant, on vous entend. Seun, allez-y.

---

SEUN OJEDEJI: 24.3, ce point, je pense qu'il est... Je pense que la mission délègue ce rôle à quelqu'un, mais je pense que cela devrait figurer dans le point 24.1. Ici, on devrait spécifier cela, ce serait plus clair. Merci.

ALAN GREENBERG: Vous voulez dire que cette décision devrait... Le point concernant les deux tiers de nos membres siégeant ?

Je pense que peut-être qu'on va parler... On pourrait utiliser une majorité qualifiée de l'ALAC pour cela. Avoir un quorum, c'est difficile. Je ne penche pas pour un point ou pour l'autre, mais je pense que la majorité qualifiée plutôt que le deux tiers des membres serait mieux. On peut voir cela. Nous avons quelques semaines pour décider de cela sur la liste de diffusion.

CHERYL LANGDON-ORR: Peut-être la façon de rédiger ce texte. « Le Président ou les délégués », pour reprendre ce que Tijani a dit. Peut-être exprimer cela de façon plus simple. Je ne suis pas tellement d'accord avec la question de la majorité comme l'ALAC opère normalement. Comme vous l'avez dit, il s'agit ici d'une circonstance assez exceptionnelle. Merci.

ALAN GREENBERG: Tijani, allez-y. Vous avez la parole.

TIJANI BEN JEMAA: Merci. D'abord je voudrais exprimer ma satisfaction quand j'entends ce que Cheryl vient de dire. Mon intervention porte sur la majorité dont

---

Seun parlait. Je préférerais conserver la majorité qualifiée plutôt que les deux tiers.

ALAN GREENBERG:

D'accord. Merci. Bien. Nous allons faire cette modification et ensuite, ce que Tijani a suggéré, les autres changements suggérés sont raisonnables. J'espère qu'ils seront tous réalisés.

Si l'on remonte un petit peu, on remonte à 5.9.9. Il s'agit du point qui porte sur la communauté habilitée. C'est la liste des responsabilités du Président et cela est en accord avec ce qu'on disait. Le Président est un représentant de la communauté habilitée. Ce sont des points qui permettent à quelqu'un d'être nommé dans certaines conditions. Je ne pense pas que cela ait créé de controverse.

Si l'on continue à avancer, on passe au point 11.6.3, s'il vous plait. Bien. Je ne sais pas pourquoi ce point apparaît ici. Ah, excusez-moi. S'il vous plait, est-ce qu'on peut descendre un petit peu plus ? Oui, je ne sais pas... Je pense qu'il y a une erreur quelque part. Cela n'était pas modifié depuis la dernière discussion ou j'ai oublié quelque chose en cours de route. Attendez, on va remonter. Bien. J'ai oublié un point.

Ce point 19.2 est une correction, est une précision, je dirais plutôt. Tijani a dit que, tel que cela avait été rédigé, ce n'était pas clair. On ne comprenait pas si l'ALAC devait nommer un Président, s'il y avait en plus de dix membres du BMSPC ou l'objectif était de nommer quelqu'un en plus.

Sébastien, vous avez la parole. Allez-y.

SÉBASTIEN BACHOLLET: Je voulais parler du point 11.6.3.

ALAN GREENBERG: Nous allons y revenir.

Bien, nous revenons au point 11.6.3 s'il vous plaît. Le point 11.6.3 parle de la façon dont nous faisons les sélections et il y a des cas, lorsqu'il y a des votes à égalité, on va utiliser ce type de vote. Si l'on peut revenir au point 11.6.3 dont Sébastien voulait parler, s'il vous plaît.

SÉBASTIEN BACHOLLET: Merci beaucoup, Alan. Je voudrais dire que souvent nous avons des sélections formelles pour des postes pour lesquels il peut y avoir des possibilités de soutenir, et des fois, on a plusieurs personnes qui vont être soutenues, et il n'est pas nécessaire de voter. Donc, je ne suis pas sûr que ce soit une bonne procédure, et je voudrais donc que quelqu'un puisse soutenir, mais pas toute une liste de personnes qui soutiennent une motion. Parce que cela crée des problèmes. D'autres personnes ne vont pas mettre leur nom puisque cette personne a déjà plusieurs soutiens, plusieurs personnes qui la soutiennent, ou une personne ne se présente pas parce qu'elle sait qu'elle ne sera pas élue. Donc, je pense qu'on peut pouvoir soutenir, mais avec un soutien, ça suffit. À partir du moment où on a une personne qui soutient une motion, ça suffit. On arrête là la liste de personnes qui soutiennent la motion.

ALAN GREENBERG: Merci beaucoup, Sébastien.

---

---

En réalité, nous n'avons pas besoin de soutien directement. Je crois que pour aucune des fonctions, et surtout pour les principales, la procédure dit que quelqu'un doit être nommé. Nous avons eu une convention selon laquelle les gens soutenaient une motion, soutenaient quelqu'un pour montrer leur soutien. Je ne sais pas comment on peut arrêter les gens, s'ils veulent faire cela, mais on peut arrêter d'enregistrer le nom de ces gens qui se présentent pour soutenir une personne. Ça, c'est possible.

Cela a été un peu une habitude. C'est une question culturelle. Ce n'est pas une habitude que l'on avait, et qu'il y ait plusieurs personnes qui soutiennent un candidat, mais c'est quelque chose qui s'est fait naturellement, culturellement. Donc, ce qu'on peut faire, c'est ne pas inscrire ces gens dans une liste, et puis c'est tout.

Tijani, vous avez la parole.

TIJANI BEN JEMAA:

Merci beaucoup, Alan. Je comprends très bien ce que Sébastien dit. Je crois que c'est une espèce, que c'est une action qui est intimidante. Mettons qu'on ait une position dans laquelle je suis nommé, tout le monde me soutient. Seun, du coup, ne va pas se présenter, parce qu'il va penser : « personne ne va voter pour moi, puisque tout le monde soutient Tijani. Je n'ai même pas besoin de me présenter puisque je vais perdre. ». Mais en même temps, on a besoin de personnes qui se présentent pour les élections. On a besoin de jeunes, on a besoin de nouveaux. Donc, je pense que oui, c'est quelque chose que je comprends bien. Je suis d'accord.

---

C'est une mauvaise habitude que nous avons à l'ICANN. Ce système de soutenir les membres devrait s'arrêter. On devrait arrêter de le faire, je veux dire. Je pense qu'on pourrait même disqualifier les membres qui sont soutenus par plusieurs personnes, parce que ce n'est pas juste. La personne qui est nommée n'a pas besoin de cela. Donc, je suis d'accord : c'est un problème.

ALAN GREENBERG:

Si quelqu'un est nommé et n'est pas aimé, on va dire qu'on soutient cela et... C'est quelque chose qu'on appellerait en anglais « tuer quelqu'un avec gentillesse ou gentiment ».

Bien. Alors, nous allons voter à main levée et décider si nous voulons supprimer ce système de soutien ou vous voulez qu'on le fasse par courriel ? Je ne sais pas si j'ai vraiment envie d'avoir un échange email.

Nous avons Seun, Sébastien. Voilà.

SEUN OJEDEJI:

Je pense que nous ne pouvons pas utiliser le système d'email pour décider cela. Et puis, ce système de soutien aux candidats, c'est une bonne chose, mais je pense qu'il ne peut pas y avoir autant de gens qui expriment leur soutien. Ce n'est pas nécessaire. Ce qu'on peut faire, c'est réduire l'impact de cela.

Une chose qui peut être faite, c'est le système de nomination du BMSPC me paraît bien – correct, c'est un bon système. Donc, on pourrait utiliser ce système de nomination. Cela peut être fait ou directement on

---

peut arrêter de le faire. L'appel à nomination devrait être envoyé au personnel de l'ICANN, et puis, c'est tout.

ALAN GREENBERG:

Maintenant, il y a des règles pour la nomination. Il faut que cela passe par les positions, par certaines positions de l'ALAC de manière formelle, et je ne pense pas que ça peut être modifié.

Je pense que sachant – connaissant Seun, je pense que vous ne serez pas intimidé de toute façon, Seun, dans cette situation. Sébastien, allez-y.

SÉBASTIEN BACHOLLET:

Je suis tout à fait d'accord avec vous, Alan. Je crois qu'on ne doit pas inscrire ces gens dans la liste – ces gens qui soutiennent les candidats ne doivent pas être inscrits dans une liste. On devrait décourager les gens d'offrir leur soutien aux candidats, et voir ensuite comment cela évolue dans le futur.

ALAN GREENBERG:

Merci. Holly, est-ce que vous vouliez dire quelque chose ?

HOLLY RAICHE:

Non. J'étais juste d'accord avec ce que vous étiez en train de dire.

---

ALAN GREENBERG: Bien. Alors, ce qui était ici dans le tableau était placé au mauvais endroit. C'était dans le point 3.5.4. Est-ce qu'on peut remonter ? Est-ce que quelqu'un peut remonter à 3.5.4 ?

HOLLY RAICHE: Nous avons le contrôle.

ALAN GREENBERG: Dans ce cas-là, tout le monde peut remonter au point 3.5.4. Bien. Il s'agit ici d'une section visant à définir le fait que l'équipe de leadership d'ALAC est composée des personnes nommées par les régions. Les liaisons participent aussi à ce groupe et le président sortant, ou toute autre personne, peut aussi y être invitée.

Il y a eu des objections. On avait dit qu'il n'était pas nécessaire d'identifier le Président sortant, de lui donner ce type de rôle, et que ce n'était pas nécessaire qu'il participe à l'ALT, surtout si certaines actions de l'ALT sont prises de manière unanime ou pas.

Ensuite le deuxième point, c'était pour préciser que la prise de décision doit être faite par l'ALT et les autres personnes qui participent à la réunion peuvent prendre la parole, mais les décisions sont prises par les représentants régionaux. En termes de transparence, il s'agit d'être sûr que ce n'est pas parce que ces gens sont à la réunion qu'ils vont prendre part à la prise de décision.

Tout cela correspond à ce que nous avons fait depuis longtemps. Donc, c'est juste pour préciser, pour s'assurer que les choses sont ouvertes et qu'elles ne sont pas secrètes. Ces réunions de l'ALT sont ouvertes au



---

public en général, mais il n’y a pas beaucoup de gens qui y participent en plus. Je pense que cela éclaircit un peu les choses et que cela peut résoudre les préoccupations qui ont été peut-être exprimées.

Alors, est-ce que quelqu’un veut prendre la parole ? Est-ce que vous pensez qu’il y a encore des problèmes par rapport à ce point ou est-ce que c’est bon ? Ah, Sébastien. Allez-y, Sébastien.

SÉBASTIEN BACHOLLET:

Non. Je suis d’accord avec ce point-là. C’était juste pour dire que cela donne de bonnes raisons de ne pas s’inquiéter, parce que je ne suis pas membre de l’ALT. Je ne suis pas invité aux réunions de l’ALT.

Et je voulais aussi prendre – profiter de cette occasion pour parler du point 3.5.2. Je pense qu’il n’est pas nécessaire de le changer tout de suite, mais j’aimerais que l’ALAC y réfléchisse. On peut nommer quatre vice-présidents et comme je suis un membre de l’ALAC sans titre membre de l’ALT – c’est un long titre en fait, je pense qu’il pourrait être bon d’avoir une voix qui représente les régions au sein de l’ALAC. Donc, je suggère que l’on change le point 3.5.2 et que l’on parle de quatre vice-présidents et non pas de deux vice-présidents.

ALAN GREENBERG:

Je pense que c’est peut-être un peu plus compliqué que ce que vous pensez. Je vais vous dire pourquoi. Le vice-président – cela est indiqué quelque part dans ce document – doit assumer une charge relative de travail. Des fois, c’est difficile de convaincre certaines personnes de participer comme membre de l’ALT ou d’accepter un rôle. Si on n’a pas la possibilité de participer à la liste de diffusion, de participer aux

---

réunions et de faire beaucoup de travail en parallèle, ça met les gens dans une situation difficile.

Donc, j'aurais du mal à dire de prendre un ou deux membres, je ne serais pas d'accord ici pour augmenter ce nombre. Les gens ne vont pas accepter une charge de travail de ce type. Donc, je pense que si vous voulez faire cette modification, je pense qu'il faudra la considérer avec soin, parce que ce n'est peut-être pas prudent.

Merci. Ces règles ont été présentées il y a une semaine. Nous avons encore deux semaines. Il y a une période de vingt-et-un jours, et la semaine prochaine ou l'autre, je vais faire quelques modifications à ce propos, concernant les changements dont nous avons parlés aujourd'hui et que Tijani a proposés sur la liste de diffusion. Je ne pense pas qu'il y a d'autres problèmes. Nous allons continuer à avancer.

Il y aura peut-être un vote de plus une fois que cela aura été adopté. Ce sera un vote assez curieux – je dirais, parce que c'est un vote qui ne prendra effet que lorsque la communauté habilitée existera, mais qui doit être tout de suite traité. C'est pour renommer les membres du Conseil d'administration, pour confirmer le rôle de Rinalia.

Une fois que la communauté habilitée existe, tous les membres du Conseil d'administration doivent être nommés par ce comité. Donc, le Conseil d'administration disparaît avec seulement le PDG qui va rester et les autres membres doivent être immédiatement nommés par notre communauté. Notre communauté doit recevoir certaines instructions pour pouvoir le faire. Donc, il y aura un vote dans ce sens. Ça va être un vote présenté d'une façon assez étrange. Ça sera un vote que nous

---

devrons faire avant d'être habilité pour le faire pour pouvoir donc nommer les membres du Conseil.

Tijani, allez-y. Vous avez la parole.

TIJANI BEN JEMAA:

Oui, je suis tout à fait d'accord avec vous. C'est tout à fait bizarre comme situation, comme vote. Je pense que ce problème sera mieux réglé si, dans les statuts constitutifs de l'ICANN, nous définissons certains articles concernant la transition, indiquant que, par exemple, tous les membres du Conseil vont continuer à siéger jusqu'à la fin de leur mandat, exactement comme s'ils avaient été nommés par la communauté habilitée. Parce que je sais qu'à partir du moment où on va rentrer dans cette nouvelle période de fonctionnement de l'ICANN, les membres du Conseil vont être nommés par la communauté habilitée, mais je pense qu'on pourrait faciliter la transition en ajoutant cela dans nos statuts.

ALAN GREENBERG:

Oui, peut-être. Peut-être que nous pouvons éviter de voter ou nous pouvons – oui – proposer que ce soit un système pour la transition. Cela éviterait toute cette situation. Merci. C'est une bonne idée, Tijani.

Prochain point de l'ordre du jour : BCEC et BMSPC. Il y a un vote actuellement en cours pour vendredi, qui confirme Tijani comme le BMSPC et Julie comme Présidente du BCEC. Je pense que nous allons les confirmer.

---

Nous avons des appels qui finissent demain pour le BCEC et pour le BMSPC, pour les membres de ces deux groupes, de ces deux comités. Pour les nominations, s'il y a des nominations, s'il vous plait, je demande au personnel de s'occuper de cela.

Est-ce qu'on peut présenter les deux tableaux ?

Comme vous allez voir dans un petit moment, nous avons eu très peu de réponses. C'est vrai que le mois d'aout correspond aux vacances dans certaines parties du monde, mais dans d'autres, ce n'est pas le cas.

Donc, pour le BCEC, nous avons besoin de dix personnes. Aujourd'hui, nous avons huit personnes, les noms de huit personnes. Je suppose que l'on peut exister malgré tout, mais ici, il nous manque quand même des gens de la région EURALO et nous n'avons pas suffisamment de gens. Les RALO doivent pouvoir choisir et doivent avoir une option pour choisir ici parmi les noms des personnes qui se portent candidates.

TIJANI BEN JEMAA: Je ne vois pas le nom de Mohamed El Bashir.

ALAN GREENBERG: Je vois son nom. C'est le troisième.

TIJANI BEN JEMAA: Ok, d'accord. Pardon, j'ai mal lu. Il est 6 heures du matin ici.

ALAN GREENBERG: Bon, il est 1 heure du matin chez moi. Donc, je vous comprends.

---

En tout cas, il nous reste un peu moins d'un jour pour les candidatures. Donc, si vous savez qu'il y a des personnes qui pourraient participer à cela et qui pourraient occuper ce poste, proposez-les. Ce serait bien d'avoir de nouvelles propositions pour les postes qui nous manquent, et bien sûr, ce sera à eux de confirmer s'ils veulent le faire par la suite. Mais comme vous le voyez, l'AFRALO est la seule région à avoir les trois représentants proposés.

On passe maintenant à la liste pour le BMSPC. Ici, on a un peu plus de membres et pourtant, il nous manque des personnes de certaines régions : il y a des régions qui n'ont proposé personne. Il faut qu'on adresse ce problème.

Donc, que ce soit clair, le processus est le suivant : les RALO identifient des personnes et proposent à l'ALAC et à moins qu'il y ait des raisons pour lesquelles l'ALAC refuserait de ratifier les noms vu que les personnes ne respectent pas les critères spécifiques, ces personnes sont acceptées comme volontaires.

Je vois que vous levez la main, Sébastien.

Mais une question qu'on m'a posée et qui dit : une personne qui fait le triage et la sélection des personnes pour la sélection d'At-Large pourrait appartenir au BMSPC en même temps. Vous savez que le comité de nomination assure une fonction similaire et on s'attend à ce que les personnes puissent voir la même personne à être sélectionnée pour les différents groupes, s'il y a des superpositions. Nos règles n'interdisent pas que cela se passe, il n'y a pas d'interdictions dans ce sens pour les personnes. S'il y avait des personnes qui occupent des postes dans les

---

deux groupes, elles pourront le faire. Et je pense que ce ne serait pas très bon pour les personnes.

Mais on n'a pas de règles qui s'opposent à cela. Il serait préférable qu'on n'ait pas toujours les mêmes personnes dans les comités, mais il n'y a pas de règles qui interdisent cela.

Sébastien, vous avez la parole.

SÉBASTIEN BACHOLLET:

Merci Alan. Vous venez de répondre à l'une de mes questions qui portait sur l'appartenance d'une même personne à deux comités.

Mais je voulais également attirer l'attention des personnes qui participent à cet appel, on connaît tous ce qu'est le BCEC et le BMSPC. Mais peut-être quelqu'un qui écouterait l'enregistrement ne saura pas de quoi il s'agit. Donc, il faudrait peut-être qu'on explique brièvement de quoi il s'agit. Merci.

ALAN GREENBERG:

Merci Sébastien. Nous avons envoyé un courrier électronique qui avait suffisamment de détails là-dessus, un peu trop même d'ailleurs. Des fois, lorsque nos emails sont si longs, personne ne les lit jusqu'à la fin, jusqu'au bout.

Donc, le BCEC recevra les expressions et les manifestations d'intérêt des personnes qui souhaiteraient être des administrateurs et choisira parmi ce groupe les candidats qui seront proposés aux électeurs. Les électeurs sont l'ALAC, l'année prochaine, et les présidents des RALO.

---

Les règles sont relativement souples et l'obligation est assez négative, c'est le fait que les personnes qui feraient le triage ne peuvent pas présenter des candidats qui seraient négatifs au Conseil d'administration. Le groupe qui fait le triage est présidé par un Président qui n'a pas le droit de vote, mais il sera au groupe de décider combien de candidats proposés.

Lorsque le processus a été créé, on envisageait d'avoir entre quinze et vingt personnes sur la liste, mais dans la pratique, on voit qu'on n'a pas suffisamment de fondements pour cela. Le BCEC devrait faire son travail et devrait créer un minimum ou des exigences suffisantes raisonnables. Mais c'est à eux de définir le processus. Je n'ai jamais participé à un BCEC. Donc, je ne vais pas définir quel est leur travail. Ce sera à eux de décider de cela.

Le BMSPC est responsable de gérer le processus et ce que fait le BMSPC est de gérer toutes les dispositions pour le processus de sélection au-delà des dispositions gérées par le BCEC, demande les candidatures et les évalue. Et si l'ALAC, par exemple, a le devoir de désigner les présidents des comités, ce ne sera pas en fonction du BCEC. Nous allons suivre ce processus pour la troisième fois. Donc, il a déjà été éprouvé. Il fonctionne assez bien. Je pense qu'on a plus de personnes que nécessaire, mais l'idée était d'avoir plus de personnes, parce que le processus serait modifié. Donc, cela ne nous étonnerait pas si on avait un groupe qui suive un processus plus compliqué que celui suivi auparavant. Mais ce sera une décision à prendre dans l'avenir.

---

Je vois que Cheryl dit qu'il y a beaucoup de raisons pour ne pas avoir trop de personnes. Et je suis d'accord avec elle. Mais ce n'est pas à moi de décider de cela.

TIJANI BEN JEMAA: Oui, je soutiens ce que dit Cheryl.

ALAN GREENBERG: La dernière fois, on était assez nombreux. Je pense que le groupe était composé de sept personnes la deuxième fois, la première fois on avait trois membres. On verra ce que le processus donne cette fois-ci.

Merci Sébastien de suggérer que j'explique ce qu'est chaque comité. Maintenant que tout le monde sait bien de quoi on parle, je vous encourage à proposer des candidats.

Pardon, il est très tard pour moi. Je n'arrive plus à apporter du sens à mes déclarations.

Nous allons maintenant donc passer au point suivant de l'ordre du jour, qui porte sur la transition IANA et le CCWG Responsabilité. La Piste de travail numéro 2 est sur le point de commencer. On commence à avoir des réunions, et je participe à toutes ces réunions et à tous ces appels. On craignait qu'il y ait des pistes de travail ou des tâches qui allaient devenir un peu trop larges, et je dirais qu'au contraire, nos travaux ont été très concentrés comme c'était le cas du CCWG Responsabilité. La responsabilité est un sujet fort important. Donc, il y a beaucoup de travail à faire là-dessus.



---

Je n'ai pas beaucoup à dire là-dessus et si vous ne savez pas ce que comprend la Piste de travail numéro 2, je vous encourage à vous en informer. Vous avez toujours la possibilité de participer et même si vous ne connaissez pas bien le sujet, vous aurez la possibilité de devenir des experts sans avoir à tout lire. Donc, je vous encourage de tout cœur à participer. Si vous attendez encore plus, il sera trop tard pour vous mettre à jour avec ce qui a été fait.

Finalement, la NTIA a indiqué qu'elle compte attendre que le contrat arrive à son échéance. On n'a pas eu d'autres nouvelles après la lettre du Sénateur Cruz et tout ce qu'il nous reste est d'attendre de voir ce que donne le processus. Cela est au-delà de notre contrôle.

Y a-t-il des commentaires des participants au processus ?

PERSONNE NON IDENTIFIÉE: Non.

ALAN GREENBERG: Il y avait de nombreuses personnes au début de l'appel qui étaient contentes de voir que Cheryl participe, comme si elle n'avait pas participé auparavant.

Bien. Point suivant : ICANN 57. Je vais maintenant donner la parole à Heidi.

HEIDI ULLRICH: Gisela, vous avez sauté la révision d'At-Large.

---

ALAN GREENBERG: Ah, encore. Bien. D'accord. Donc, nous allons passer au point numéro 10, d'abord.

Pardon, Sébastien, on vous entend de très loin. Allez-y.

SÉBASTIEN BACHOLLET: J'avais un commentaire à faire au sujet du sujet précédent, du point précédent. Mais pour le point numéro 11, nous avons beaucoup de temps devant nous pour discuter d'où on en est et de ce que nous voulons faire au sein des différents groupes de travail ou des sous-groupes de travail. Cela concerne le point numéro 9. Il est important de partager avec At-Large et avec l'ALAC où on en est.

ALAN GREENBERG: Nous sommes sur le point de commencer ou de lancer un groupe de travail sur les questions liées à IANA. Donc, considérer les questions de la Piste de travail numéro 2, il est d'important d'avoir des participants. Je ne sais pas comment on assurera davantage de participation, mais je suis d'accord avec vous. Il nous faut davantage de contributions, non pas seulement celles des personnes qui participent au groupe.

Révision At-Large : point numéro 10.

HOLLY RAICHE: Pour ceux qui appartiennent au groupe de travail, vous aurez sans doute reçu un email de l'équipe de révision d'At-Large. On a travaillé sur un questionnaire qui sera conclu dans la prochaine semaine et nous allons le présenter lors de notre prochain appel.

---

Le groupe prévoit également d'assister aux différents ITS régionaux et de le présenter au sein d'autres groupes des RALO, entre le 26 et le 30 septembre, lors d'un événement qui comptera l'assistance des participants et des parties prenantes. D'après le sondage, nous allons présenter les résultats lors de la conférence d'Hyderabad, puisque nous devrions avoir les résultats avant la conférence. Les résultats et les conclusions seront donc diffusés lors de la réunion d'Hyderabad. En ce moment, nous n'avons pas les résultats, mais voilà le calendrier qu'on compte suivre. Y a-t-il des questions ?

ALAN GREENBERG:

Holly, pardon. Je ne savais pas que vous alliez préparer un rapport préliminaire. Je pensais que vous alliez présenter des idées qui ne seraient pas dans le rapport formel.

HOLLY RAICHE:

Non. Ce n'est pas un « rapport » qu'ils vont élaborer. Ils auront beaucoup de points à présenter et à discuter. Ils vont présenter les résultats du sondage. Et je pense que la réunion d'Hyderabad serait une occasion importante pour eux de nous rappeler et de nous raconter ce qu'ils voient, ce qu'ils identifient pour partager des idées avec nous. Nous, les membres d'At-Large, prévoyons d'organiser une activité pour consacrer du temps à cela.

ALAN GREENBERG:

Très bien. La réunion d'Hyderabad sera un grand défi, et je vais maintenant donner la parole à Gisella pour qu'elle nous rende compte de cela. Il y aura des groupes de travail de PDP de la GNSO à mesure que

---

– avant le début de la réunion. Pour ceux qui participeront à ces PDP, on ne sait pas très bien comment nous allons diviser notre temps entre At-Large et la GNSO. Nous avons réussi à avoir davantage de personnes qui s'impliquent aux PDP de la GNSO que par le passé. On a plus d'une personne qui va être dans cette même situation. Gisella ?

GISELLA GRUBER:

Merci Alan. Je donnerais maintenant un aperçu rapide de la 57e réunion publique de l'ICANN. Je présenterais ce qu'on a en ce moment et ce qu'il nous reste à faire avant la réunion d'Hyderabad.

Vous aurez sans doute vu l'annonce que le 7 septembre à 19 h UTC, nous allons tenir un séminaire web qui présentera la sécurité, le transport, les navettes, la logistique, le programme, la restauration, etc., pour la réunion. Ce séminaire web sera présenté par Nick Tomasso de l'équipe des réunions et nous allons envoyer des rappels de cet appel à la communauté pour nous assurer que tout le monde participe à cet appel, que tout le monde soit au courant de ce qui se passera à Hyderabad et de ce à quoi ils doivent s'attendre pour la 57e réunion publique de l'ICANN.

Entre temps, nous avons un petit document informatif que nous avons préparé pour que vous nous aidiez avec notre travail de planification. J'affiche en ce moment le document sur l'écran. Comme pour Dublin, on a différents hôtels qui sont à peu près à 40 minutes du centre de conférence. C'est pourquoi on ne peut pas commencer avant 8 h 30 et on nous a même recommandé de commencer à 9 h afin de ne pas avoir des salles vides. Les navettes vont circuler tout au long de la journée. Il y aura différents groupes pour éviter qu'il y ait des retards comme à

---

Dublin, où on avait la possibilité de marcher ou d'utiliser des vélos publics. Ce n'est pas le cas en Inde, cela n'est pas recommandé. Il n'est pas possible d'aller au centre de conférences à pied. Donc, on essaye de définir les groupes de navettes. Nous allons recevoir davantage d'informations en septembre, lors du séminaire web.

Les informations sont toutes incluses et la restauration est également incluse dans les frais des chambres. L'idée est de donner des possibilités – la possibilité d'échanger avec les différents groupes de travail lors des pauses-café. Les réunions sont données dans de grandes salles, et il n'y a pas d'objections par rapport à la possibilité d'amener de nouvelles chaises dans les salles. On s'attend à avoir à peu près 4 000 personnes aujourd'hui, mais je suis sûre que Nick Tommaso aura d'autres informations à partager avec vous lors du séminaire web.

La soirée gala est confirmée, mais sera sans doute tenue le samedi 5 novembre, vu la modification des journées de conférence, vu que la conférence sera tenue entre jeudi et mercredi. Donc, la soirée de gala aura lieu le samedi, qui est la troisième journée de conférence.

Les températures moyennes sont d'environ 30°C tous les jours.

Or, concernant le programme lui-même, j'ai partagé l'emploi du temps avec vous ici. Il peut faire l'objet de modifications. Comme vous le savez, nos cibles changent à chaque fois. J'ai partagé cela sur l'écran, mais concernant les vacances scolaires et la période scolaire de l'Inde qui finira le 2 novembre, Satish Babu va organiser une séance avec les écoles et Olivier fera des présentations lors de cette journée. La réunion commencera donc le mercredi 2 novembre pour nous, puisque ces activités seront tenues lors de cette journée supplémentaire. Le premier

---

jour est le jeudi 3 novembre, consacré aux séances stratégiques de l'ALAC. Le 9 novembre, nous avons les sessions de développement des RALO et de l'ALAC. Vous voyez qu'on n'a pas ajouté les journées supplémentaires ici, à Hyderabad. La réunion officielle sera tenue entre le 3 et le 9, et pas plus que cela.

Les différents groupes identifiés pour les réunions individuelles sont la ccNSO, qui a déjà accordé une réunion le 4 novembre avec nous ; cela n'est pas confirmé en ce moment. Le lundi 7 novembre, on a une réunion avec le Conseil d'administration, et on a choisi de tenir cette réunion entre 13 h 45 et 15 h pour nous assurer que tout le monde sera là, pour qu'il n'y ait pas de problèmes par rapport au transport.

Le SSAC avec notre agent de liaison, Julie Hammer, partagera le contenu de la réunion dans quelques jours. Le programme n'est pas prêt ou défini, et il faut que l'on confirme l'heure de notre réunion avec le SSAC. Olivier a déjà contacté le Président de la ccNSO – de la GNSO pardon – pour évaluer la possibilité de tenir une réunion conjointe et nous essayons de définir un horaire convenable pour cette réunion et les contenus.

L'APRALO va être très actif à Hyderabad. Mais je vais donner la parole à Siranush pour qu'elle nous présente cela. Et les séances de l'ALAC, telles que présentées par Alan, seront accordées en termes de sujet et cela sera partagé par Alan dans quelques jours.

Je vois Olivier qui lève la main. Il va sans doute parler du groupe de parties prenantes. Allez-y.

---

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND: Merci beaucoup, Gisella. Je voulais dire que j'avais aussi contacté le groupe de parties prenantes des parties non contractantes et commerciales de la GNSO. La réponse a été qu'ils vont bientôt me donner une réponse. Donc, les parties non contractées et le groupe commercial, les deux comités que j'ai donc contactés.

GISELLA GRUBER: Merci beaucoup, Olivier. Je voulais reprendre un petit peu ce que – avant de rendre la parole, avant de donner la parole à Siranush pour la mise à jour d'APRALO et de donner la parole à Heidi qui va nous parler des journées spéciales. En ce qui concerne le groupe de travail, nous allons parler avec les présidents des groupes de travail pour confirmer ce dont ils ont besoin à Hyderabad et pour être sûre que l'ordre du jour et les réunions des RALO sont corrects. Les présidents seront contactés. Au niveau du temps et des horaires que nous avons, nous espérons que nous aurons une bonne participation à distance aussi. Nous espérons que toutes les régions pourront participer le plus possible.

Maintenant, je vais donner la parole à Siranush, qui va nous donner une mise à jour des activités d'APRALO.

Siranush, vous avez la parole.

SIRANUSH VARDANYAN: Merci beaucoup. Est-ce que vous m'entendez ?

ALAN GREENBERG: Oui, on vous entend. Allez-y, Siranush.

SIRAUSH VARDANYAN:

Merci Gisella. Avant de parler des activités d'Hyderabad, je voudrais vous dire que c'est mon dernier appel en tant que président d'APRALO. Je vais ensuite abandonner cette fonction. Je voudrais envoyer un message de gratitude et de remerciement à tout le monde.

Maintenant, en ce qui concerne Hyderabad, l'APRALO est dans un processus de préparation. Nous allons organiser un appel dans une ou deux semaines pour en parler. Nous attendons la confirmation ou des confirmations de Satish pour la partie de planification. Nous avons soumis une lettre officielle de l'APRALO à notre gouvernement pour soutenir l'Inde de façon à participer avec eux à Hyderabad. Nous n'avons pas eu de réponse. Nous attendons la réponse pour voir si nous pouvons obtenir des financements. Nous avons financé cette école d'été qui va avoir lieu en Inde, à Hyderabad. Nous voudrions que nos ALS participent d'ons dans ce sens.

Nous aurons aussi une réunion de formation de compétences à Hyderabad et nous allons travailler avec les ONG, inviter divers ONG. Il y a aussi des informations que vous trouverez sur la liste de diffusion. Nous n'allons pas avoir l'assemblée générale à Hyderabad à cause du changement de lieu de réunion, du Costa Rica à Hyderabad, et je suis sûr qu'avec le soutien de différents membres et avec le financement que nous avons demandé, cette réunion sera réussie.

Merci. J'ai fini.



---

GISELLA GRUBER: Siranush, merci beaucoup pour cette mise à jour. Je vais donner la parole maintenant à Heidi pour la mise à jour concernant la session de stratégie et de développement. Merci beaucoup.

HEIDI ULLRICH: Je vais parler du point suivant, des sessions de développement. Il y aura une session qui va avoir lieu le 3 novembre, et je suis sûre que les membres de l'ALAC et de l'ALT vont mettre cela en place.

Ensuite, les autres sessions. Rappelez-vous que tous les leaders de l'ALAC et des RALO vont participer aux sessions de développement le dernier jour, le 9. Les leaders des RALO auront une réunion jusqu'à midi et ensuite, de midi à 6 h cet après-midi-là, cette journée-là, nous continuerons à travailler. Nous avons développé ce type, ce système de modèles pour le dernier jour.

Je vois qu'il y a d'autres personnes qui pourraient vouloir discuter de cela. Par exemple, il y a eu des demandes qui ont été abordées pour l'exercice fiscal 2017 pour faire venir des représentants des groupes indigènes des États-Unis, ils vont se rendre à Hyderabad.

Ils vont participer à différentes activités destinées aux boursiers, à des activités de formation de compétences. Ils vont participer aux réunions d'At-Large. Ils vont avoir – il y aura une personne qui va les guider – et on leur expliquera les réunions les plus importantes auxquelles ils peuvent participer. Voilà. J'ai fini de parler de la réunion ICANN 57 et je vous rends la parole, Gisella.

---

**GISELLA GRUBER:** Merci Heidi. J'ai moi-même abordé tous les points que je voulais aborder. Je vais rendre la parole à Alan. Si vous voulez d'autres rencontres, c'est le moment de le dire. Je ne sais pas si Julie voulait aussi parler de la réunion avec le SSAC. J'ai répondu à un email et je travaillerais avec le personnel de l'ICANN et avec les membres du SSAC pour identifier un horaire qui puisse donc arranger tout le monde. Alan, je vous donne la parole. Allez-y.

**ALAN GREENBERG:** Je voulais parler un petit peu de la partie des visas et des voyages. Comme on l'a dit, la situation des hôtels peut être un peu compliquée ou l'endroit où se trouvent les hôtels par rapport à l'endroit où se trouve la conférence. Tijani demande la parole. Tijani, allez-y.

**TIJANI BEN JEMAA:** Merci Alan. Je voudrais demander au personnel de l'ICANN, à Gisella et à Heidi, d'essayer de coordonner avec les autres membres du personnel de l'ICANN des autres départements, parce qu'il va y avoir beaucoup de doublons. Je voudrais – personnellement, je me suis engagé pour le premier ou le deuxième jour pour d'autres réunions. Donc, essayez de coordonner avec tout le monde pour qu'il n'y ait pas de doublons, surtout pour les sessions importantes de l'ALAC, puisque je suis moi-même membre de l'ALAC et que ma présence sera importante.

**ALAN GREENBERG:** Tijani, est-ce que le personnel sait le type d'engagement que vous avez pris ?

TIJANI BEN JEMAA: Oui. C'est pour le Programme « Onboarding ».

ALAN GREENBERG: Oui. Beaucoup d'entre nous vont avoir de nombreux engagements pendant ces jours-là, et c'est difficile d'éviter les doublons. On peut essayer de... Il va falloir faire des choix, disons. Il y a quatre ou cinq personnes entre nous qui vont passer les premières journées à la GNSO, et cela ne sera pas possible non plus. Donc oui, cela va être compliqué.

Bien. Vous avez reçu un itinéraire de voyage préliminaire, certains d'entre vous en tout cas. Ce n'est pas quelque chose que j'ai sélectionné, c'est seulement pour le présenter avec votre demande de visa. Ici le critère, c'est qu'il y ait des dates qui correspondent, c'est tout pour faire votre demande de visa.

Je pense que nous allons bientôt aussi recevoir une réservation d'hôtel, parce que c'est quelque chose qui peut être important pour faire votre demande de visa aussi.

La demande de visa que j'ai faite en ligne – je ne sais pas si tout le monde peut faire cette demande de visa en ligne - mais en tout cas, je dirais que celle que j'ai faite est tout à fait... Parce que juste avant cet appel, j'ai essayé de remplir un formulaire qui disait de donner la liste des pays dans lesquels vous vous êtes rendu au cours des dix dernières années. Je n'avais pas assez de place. Donc, si vous avez cette question sur votre formulaire en ligne, il y a un petit point en bas, une petite flèche en bas pour agrandir la case s'il n'y a pas assez de place.

---

On me demandait aussi dans quel hôtel j'étais en Inde lorsque j'y étais la dernière fois. Ça m'a demandé un certain travail de recherche et mon numéro de visa qu'on me demande aussi. Donc, c'est assez compliqué, je dirais. On demande aussi des contacts, un numéro de téléphone de quelqu'un en Inde. Je ne sais pas si Satish est d'accord pour nous donner son numéro de téléphone ou si l'ICANN va nous donner ces informations. Mais il y a beaucoup de choses dans ce formulaire que j'ai du mal à remplir. Donc, ça va être assez compliqué, je dirais. Donc prenez votre temps et rappelez-vous que ce n'est pas facile.

Ensuite, Heidi, est-ce que vous aviez des renseignements sur les coûts des visas ? On nous a dit, l'ICANN a dit qu'il n'allait pas financer des visas de plus de 100 \$. Je sais qu'il y a des gens qui ont déjà payé 200-250 \$ pour un visa.

HEIDI ULLRICH:

D'après ce que j'ai entendu, c'est tout à fait ça. C'est 100 \$ pour le visa. Cette option peut être évitée – ou parlée, réglée avec le département des voyages – mais bon je ne le sais pas.

ALAN GREENBERG :

Bien. Je vais demander à ceux qui ont des visas de plus de 100 \$ à fournir les informations à Heidi pour qu'elle puisse commencer à faire le processus d'exception. Les gens ne peuvent pas être obligés de faire cela. Tijani, allez-y.

---

TIJANI BEN JEMAA:                   Merci beaucoup, Alan. Dans l'email du département des voyages, Alan, est-ce que vous avez reçu votre date d'arrivée ? Parce qu'on n'a pas compté la journée de la réunion du CCWG, donc je ne sais pas si tout le monde arrive avant.

ALAN GREENBERG:                   Je pense qu'on arrive deux ou trois jours avant. Les gens qui ont demandé à ce jour un financement ne l'ont pas – un jour de plus de financement, n'ont pas reçu encore la réponse. Donc, la réponse est oui. Il n'y a pas que vous qui arrivez à cette date.

TIJANI BEN JEMAA:                   Deuxième point, deuxième problème. Alan, vous avez posé la question avant. Je vais y répondre. Si l'on suit les emails du département de voyage, vous allez trouver le lien pour la demande de visa et le document. À la fin de ce document, vous avez le nom de la personne qui est notre référence en Inde avec un numéro de téléphone, une adresse, etc. Je crois que vous ne l'avez pas lu.

ALAN GREENBERG:                   Merci beaucoup. Je n'ai pas lu. Vous avez raison. J'ai lu cet email, mais je ne suis pas descendu jusqu'en bas de l'email. J'ai lu juste le début du message. Alberto Soto, allez-y. Vous avez la parole.

ALBERTO SOTO:                       Alan, j'ai regardé avant d'avoir reçu le mot du département de voyage. J'ai vu l'enregistrement en ligne, mais je ne peux pas faire une demande de visa en ligne, parce que les exigences sont trop importantes. Je ne

---

sais pas vraiment si je peux faire une demande pour ce visa, parce que je dois d'abord avoir un hôtel confirmé et un billet d'avion confirmé. J'ai déjà envoyé tout cela au département, j'ai déjà dit cela au département de voyage, mais ils m'ont dit qu'ils allaient me l'envoyer bientôt. Moi, ce que je voulais vous dire, c'est que ce n'est qu'après que je pourrais faire ma demande de visa.

ALAN GREENBERG:

Merci. J'ai reçu un itinéraire de voyage, je n'ai pas reçu - mon hôtel – ma réservation d'hôtel. On m'a proposé la lettre d'invitation de l'ICANN, mais pas de l'Inde. J'attends encore de voir si je reçois d'autres choses.

Tijani, allez-y.

TIJANI BEN JEMAA:

Merci beaucoup, Alan. Alberto, pour la demande de visa en ligne, vous n'avez pas besoin de votre réservation d'hôtel, ni de votre itinéraire. Faites votre demande en ligne et attendez ensuite que ces documents arrivent pour vous présenter à l'ambassade et faire votre demande.

Cela se fait en deux étapes. D'abord, vous faites votre demande en ligne, vous l'imprimez, vous ajoutez les documents nécessaires, et vous vous présentez à l'ambassade. C'est comme cela qu'il faut faire votre demande de visa.

ALAN GREENBERG:

D'accord, Tijani. Mais il a dit qu'il n'était pas – qu'il ne pouvait pas utiliser le système en ligne. Je ne sais pas peut-être que dans son cas, ce n'est pas possible.

**SÉBASTIEN BACHOLLET:** Je voudrais vous dire que j'ai reçu mon itinéraire et j'ai demandé à l'agence de travail – à l'agence de voyages – de changer les dates, car je devrais rester quelques jours de plus. Si vous avez ce type de désir, demandez-leur et ils modifient rapidement votre billet.

**ALAN GREENBERG:** Oui, merci. Moi aussi, j'ai fait la même chose et j'ai reçu un itinéraire, un nouvel itinéraire presque immédiatement. Olivier, allez-y.

**OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND:** Si vous allez sur Facebook – sur ICANN Social, vous allez voir qu'il y a des préoccupations ici qui sont exprimées par des gens, parce que certains organismes demandent une lettre du gouvernement indien. Je ne sais pas comment ça peut être résolu. J'ai l'impression qu'il fallait que l'on reçoive cela et que l'on imprime notre propre copie. Je ne sais pas.

**ALAN GREENBERG:** Tout ce que... Je ne sais pas. Tout ce que je peux faire, c'est soupirer. C'est soupirer.

**YRJÖ LÄNSIPURO:** Merci Alan. En ce qui concerne ce formulaire, le département des voyages de l'ICANN doit envoyer ton itinéraire, qui spécifie l'endroit, la porte d'entrée, la ville d'entrée dans le pays. Je pense qu'il faut mettre l'accent sur ce point-là, parce que si l'on indique un point d'entrée erroné, cela peut poser des problèmes.

ALAN GREENBERG: Oui, j'avais le même souci. Ensuite, j'ai vu mon itinéraire. Pour le moment, je ne savais pas quel allait être mon point d'entrée. Oui, tout à fait. Je pense que vous partirez, vous aurez reçu votre véritable billet. J'ai reçu mon invitation vendredi dernier. J'ai reçu mon billet qui devrait être modifié vendredi aussi. Donc, ici, l'objectif, mon objectif, serait d'avoir bientôt mon billet de façon à ce que je puisse présenter mon itinéraire à l'ambassade, ce qui est la même chose pour tout le monde.

Siranush, allez-y.

SIRANUSH VARDANYAN: Merci Alan. Ce que j'ai entendu dire, c'est qu'il fallait se présenter pour avoir une invitation et que l'on peut soumettre cette demande pour dire que l'on va participer à une conférence, et qu'il faut attendre la réponse de l'ambassade de l'Inde.

ALAN GREENBERG: Merci. Merci pour ces paroles encourageantes. J'ai lu quelque part que si l'on se présentait pour un visa de conférence, on ne pouvait pas prolonger sa visite pour être un touriste, pour faire une visite touristique. Je ne me souviens pas où j'ai lu cela, mais je sais que je l'ai lu.

Sébastien, allez-y.



---

SÉBASTIEN BACHOLLET: Merci Alan. Un détail à propos du vol. Vous avez dit que vous avez une demande pour votre itinéraire final. Je pensais qu'il fallait attendre d'avoir votre visa avant de faire, de vous envoyer votre itinéraire final. C'est ce que je pensais. Je ne sais pas si je me trompe ou pas, c'est intéressant de voir ce que vous avez dit concernant le point d'entrée, parce que je n'en ai pas parlé et ça peut être un point, un aspect important dont il faut tenir compte. On pourrait envoyer un email collectif sur ce point-là. Heidi ?

ALAN GREENBERG: Merci Sébastien. Heidi, est-ce que vous pouvez regarder comment ça fonctionne si on doit d'abord avoir son visa pour avoir le billet ou vice-versa ?

HEIDI ULLRICH: Oui, je m'en occupe. Je vais vérifier.

ALAN GREENBERG: Personne ne va avoir son visa aussi rapidement que ça. Je suis en train d'essayer de remplir mon formulaire et je n'ai pas fini pour l'envoyer.

HEIDI ULLRICH: Ok, Alan ?

ALAN GREENBERG: Allez-y.

---

HEIDI ULLRICH: Un dernier point. Vous devriez aussi vous assurer que vos vaccins sont à jour. Et ces coûts – les coûts de vaccins – doivent être assumés par chaque personne, par les individus et ce n'est pas l'ICANN qui prend en charge ces coûts.

ALAN GREENBERG: Tijani, allez-y. Vous avez la parole

TIJANI BEN JEMAA: Heidi, est-ce que vous pouvez nous envoyer ce dont on a besoin au niveau des vaccins ? Est-ce que vous pouvez nous envoyer la liste des vaccins dont on a besoin ? Merci.

PERSONNE NON IDENTIFIÉE: Votre docteur devrait le savoir.

HEIDI ULLRICH: Regardez, je pense qu'il y a un email du département de voyage qui précise cela. Mais sinon, vous demandez à votre docteur.

ALAN GREENBERG: Je pense que l'ICANN ne va pas recommander de médicaments, puisque c'est selon la loi américaine, c'est la norme. Donc, moi non plus, je ne vais pas vous le dire, mais il faut voir quels sont les vaccins qui sont nécessaires pour Hyderabad. Mais je pense que ce sont des vaccins que j'ai déjà reçus dernièrement pour voyager dans les autres pays dans lesquels nous nous sommes rendus.

---

Bien. Pour ceux d'entre vous qui n'habitent pas dans des pays où il y a du paludisme, Hyderabad est une zone où il y a du paludisme. Les médicaments contre le paludisme sont recommandés. Est-ce qu'il y a autre chose à propos de la réunion ?

Bien. Un commentaire rapide. Vous avez constaté que le processus pour sélectionner le leadership – les membres du leadership – et les liaisons pour ALAC, a été lancé. Nous allons d'abord nommer le président et nous devons le faire assez rapidement selon nos règles. Donc, je serais ravi – j'ai déjà été nommé – et je vais accepter. Je vais donner certaines informations à l'ALAC concernant ce que je voudrais faire si je suis réélu comme Président. Je suis aussi content de voir qu'il y a beaucoup de gens qui sont d'accord avec ma nomination.

Une fois que l'on a sélectionné le Président, il faut passer au processus pour sélectionner les ALT, les personnes qui sont d'accord pour se présenter pour être les représentants de l'équipe de leadership pour chaque région. Certaines personnes peuvent commencer à voir quelles personnes de leur région ou des membres entrants qui pourraient se présenter. Dans le cadre des personnes entrants, on ne sait pas encore qui c'est, mais quelqu'un qui entre ne peut pas avoir un rôle de leadership. Ça, c'est sûr.

Finalement, les positions de liaison vont être, devront être aussi nommées. Dans la pratique au cours de ces dernières années, en fonction du rôle, si une liaison fait un bon travail, elle peut être reconfirmée. Ce n'est pas vrai pour la liaison du GAC, parce qu'on a dû faire cela à travers une recherche cette fois-ci.

---

Il me semble qu'on ne veut pas consentir à ce que je demande. On oublie le pouvoir qu'a le Président. Ouf, on n'entend plus le bruit. Voyez comment je suis puissant.

CHERYL LANGDON-ORR: Pardon, Alan. J'essaye de déconnecter la salle Adobe Connect, mais je n'arrive pas à le faire, je ne parviens pas à le faire. Donc, c'est de ma faute si vous avez ce petit problème technique. Quelqu'un m'a rejeté, a rejeté ma demande de me déconnecter.

ALAN GREENBERG: Si vous travaillez pour At-Large, Cheryl, vous ne pouvez pas quitter avant la fin de la réunion. Pour ceux qui aiment le rock, il y a une chanson qui s'appelle Hotel California.

En tout cas, ce que je prévoyais de faire était de m'adresser au comité de sélection de l'ALAC et demander quel est leur avis concernant le fait de savoir si la GNSO, la ccNSO et le SSAC, si les agents de liaison au sein de ces groupes devraient avoir ou pas un appel à candidats. Ce n'est pas à nous de le faire peut-être. C'est à ces groupes-là de le faire.

J'apprécierais les contributions des membres de l'ALAC. Je ne vais pas vous demander de partager votre avis maintenant, mais si vous êtes d'avis qu'on ne devrait pas lancer un appel ou qu'on devrait lancer un appel – vous pouvez tous avoir des réponses différentes, faites-le-moi savoir si vous avez un parti pris là-dessus, pour voir quel est l'avis général. Mais je vais m'adresser au comité de sélection pour voir s'il y a une décision à prendre ou pas.

---

Sébastien, allez-y. Sébastien ? On ne vous entend pas. Pardon, Sébastien. John dit qu'il vous entend, mais moi, je ne vous entends pas. Vous m'entendez ?

TIJANI BEN JEMAA: Oui, je vous entends.

ALAN GREENBERG: Bien. Je vais mettre en muet ma ligne et voir si j'arrive à écouter Sébastien à travers l'ordinateur.

SÉBASTIEN BACHOLLET: Je ne sais pas ce qui se passe. Je ne sais pas quel était le problème.

TIJANI BEN JEMAA: C'était Sébastien le problème. On vous entend maintenant.

SÉBASTIEN BACHOLLET: Je ne sais pas quel était le problème. J'espère qu'Alan m'entend.

Je n'étais pas là au moment où la recommandation a été faite, mais cela m'étonne de ne pas attendre d'avoir tous les membres avant de désigner des personnes pour pourvoir ces postes de dirigeants. Nous avons proposé trois personnes pour ces postes. Nous avons vu des candidats qu'on ne connaissait pas et nous n'allons pas les confirmer à ces postes de direction. Je pense qu'on devrait tous avoir une idée claire de quoi il s'agit.

Merci.

ALAN GREENBERG:

Merci Sébastien. On devrait avoir les noms des personnes qui vont désigner, qui vont être désignées pour l'ALT par le NomCom. Je sais que ce processus est en cours, mais typiquement, il nous consulte là-dessus.

Il y a eu beaucoup de discussions au moment de réécrire les règles pour cette sélection, et vers la fin, on a vu que les personnes impliquées dans le processus avaient beaucoup d'intérêt là-dessus. Des personnes qui n'étaient pas impliquées dans le processus avaient leurs propres intérêts aussi. Mais il était important que l'ALAC actuel, l'ALAC en fonction, sélectionne quelqu'un qui soit un bon président pour l'année suivante et que l'ALAC en fonction cède ce pouvoir, comme cela a été fait de par le passé.

Il y a différentes opinions là-dessus, mais c'était une opinion considérée et les règles correspondaient à cela à ce moment. On pourrait bien sûr ouvrir le processus, mais cela ne s'est pas fait par acclamation. Et toutefois, cela a été décidé sachant qu'à un certain niveau, cela décourage les personnes, mais qu'en même temps, ça ne les oblige pas à prendre des décisions concernant des personnes qu'elles ne connaissent pas. Donc, c'était une décision tout à fait consciente. On pourrait discuter si on veut continuer à reprendre et suivre cet exemple, mais cela pourrait être fait pour des raisons négatives ou des raisons positives.

Sébastien, est-ce une nouvelle main ?

---

SÉBASTIEN BACHOLLET: Oui. Cela m'inquiète aussi, mais ce n'est pas ce que je voulais dire. Je voulais dire qu'on a annulé ou on a fermé la possibilité de présenter des candidats pour le poste de Président. Les membres de l'ALAC à l'époque n'ont pas reçu la confirmation des personnes qui intègrent le NomCom. Je pense que c'est une bonne décision, mais on peut avoir de très bons membres désignés par le NomCom qui président le groupe, mais cela serait inimaginable aujourd'hui.

ALAN GREENBERG: Oui, cela ne peut pas être résolu. Comme j'ai dit, les règles exigent que la résolution soit suivie et fermée, y compris pour les sélections s'il y a beaucoup de candidats pour chaque poste, en assez de temps pour désigner l'équipe de direction avant la fin de la réunion générale annuelle. Il faudrait que l'on discute de cela, mais bien qu'il faille que l'on discute de cela, en ce moment on n'a pas beaucoup d'accessibilité. Il faudrait que l'on attende jusqu'à la dernière minute et jusqu'à ce point-là, il faudra que l'on respecte les règles et les processus qui existent et qui sont en vigueur.

Tijani.

TIJANI BEN JEMAA: Sébastien, lorsque nous avons modifié les règles pour que les membres de l'ALAC choisissent le Président pour l'année suivante, on était divisé entre deux avis. Il y en avait qui pensaient que l'ALAC devait désigner son propre président et d'autres personnes considéraient que ce n'était pas souhaitable, que c'était aux membres en fonction de désigner le Président pour leur même mandat. Donc, vous voyez qu'il n'y a pas une

---

majorité qualifiée pour aucune des deux actions ou aucune des deux décisions. La majorité a décidé de permettre à l'ALAC en fonction de décider du Président suivant. Donc, si vous voulez faire des modifications, apportez des modifications à cela. Vous pouvez les proposer, mais voilà ce que l'on a en ce moment.

ALAN GREENBERG:

Oui. Et d'autre part, on a de nouveaux membres qui nous rejoignent chaque année. Et chaque année, nous avons un grand nombre de nouvelles personnes, de nouveaux individus qui nous rejoignent et qui sont divisés entre les votes, parce que ces personnes n'ont pas suffisamment de connaissances pour pouvoir voter de manière fondée. Donc, je crains la possibilité qu'il y ait beaucoup de membres à l'ALAC sans pour autant qu'il y ait suffisamment de personnes qui votent ou qui comprennent, et que l'on finisse par avoir un comité sélectionné par cinq personnes. Je pense que cela serait plus négatif que le résultat.

Comme le disait Tijani, la grande majorité sentait que c'était ce qu'il fallait faire. Et je pense que nous devons suivre les règles en vigueur jusqu'à ce que cela soit modifié.

Y a-t-il d'autres commentaires là-dessus ? Comme je l'ai dit, on apprécierait vos contributions sur la question des agents de liaison. Ils occupent un poste intéressant, dans le sens où tout dépend de la relation entre l'agent de liaison et le group. Si tout se passe bien, cela peut très bien fonctionner et si ce n'est pas le cas, cela pourrait être très négatif, même pire que si l'on n'avait pas d'agent de liaison. Il faut que l'on considère cela en profondeur.



---

Voilà tout ce que j'avais à dire dessus. S'il n'y a pas d'autres remarques, il nous reste un point de plus à notre ordre du jour.

Vous verrez que si vous défilez dans l'ordre du jour, nous avons reçu les excuses de Ron Sherwood. Vous vous souviendrez que la dernière fois qu'on a parlé de Ron, il était très malade. Je suis triste qu'il ne soit pas là aujourd'hui, mais je suis très content d'annoncer qu'il a pu envoyer ses excuses. Donc, je demanderais à ceux qui sont en contact avec lui – de lui dire au nom de l'ALAC – que nous sommes ravis de voir qu'il considère qu'il appartient toujours à ce groupe-là et qu'on s'attend toujours à le revoir.

Cela dit, s'il n'y a pas d'autres commentaires, nous allons ajourner la réunion. J'ai dit qu'on allait finir avant l'heure et on a fini une minute et demie à l'avance. Je vous rendrais donc cette minute et demie et vous allez pouvoir dormir une minute de plus s'il est très tôt pour vous comme pour moi.

On a une autre réunion avant la réunion d'Hyderabad. On verra en ligne et on se reverra d'ici un mois. Au revoir.

GISELLA GRUBER:

Merci. La réunion est maintenant ajournée et l'audio sera déconnecté. Merci d'avoir participé à notre appel aujourd'hui. Nous vous souhaitons une bonne nuit, une bonne soirée ou une bonne journée. Au revoir.

**[FIN DE LA TRANSCRIPTION]**